



PROVINCE DE QUÉBEC  
RÉGIE INTERMUNICIPALE  
DE L'ARÉNA RÉGIONAL DE LA RIVIÈRE-DU-NORD

### **SÉANCE ORDINAIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord, tenue le 21 octobre 2020 à 9 h 00 en téléconférence.

#### **PRÉSENCES :**

Monsieur Stéphane Maher, maire de la Ville de Saint-Jérôme  
Monsieur Paul Germain, maire de la Ville de Prévost  
Madame Louise Gallant, mairesse de la Municipalité de Sainte-Sophie

#### **Est également présente :**

Madame Danielle Clément, directrice générale secrétaire-trésorière de la Régie

2020-10-21/1132

ITEM 1

#### **OUVERTURE DE LA SÉANCE ORDINAIRE 21 octobre 2020**

Il est proposé par monsieur Paul Germain

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**La présente séance soit et est ouverte à 9 h 04.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-10-21/1133

ITEM 2

#### **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 21 octobre 2020**

Il est proposé par monsieur Paul Germain

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**L'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-10-21/1134

ITEM 3

#### **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 16 septembre 2020**

Il est proposé par madame Louise Gallant

#### **ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**Le procès-verbal de la séance régulière tenue le 16 septembre 2020 est approuvé.**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-10-21/1135

ITEM 4

**ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES**

---

ATTENDU QUE la directrice générale secrétaire-trésorière a déposé le registre des chèques pour la période du 9 septembre au 16 octobre 2020;

Il est proposé par madame Paul Germain

**ET RÉSOLU :**

**QUE** le conseil de la Régie adopte le registre des chèques et les prélèvements automatiques pour la période du 9 septembre au 16 octobre 2020;

Folio 01932326 :

- chèques portant les numéros 1317 à 1336 inclusivement représentant un montant de 20 902.84 \$; (annulation de chèques # 1333 et # 1334)
- prélèvements automatiques pour les dépenses effectuées auprès de différents fournisseurs représentant un montant de 35 246.79 \$;
- prélèvements automatiques pour les salaires versés représentant un montant de 20 776.62\$

**QUE** le conseil de la Régie autorise le paiement des dépenses pour lequel ces chèques et prélèvements ont été émis;

**QUE** la directrice générale secrétaire-trésorière certifie par la présente que la Régie intermunicipale de l'aréna régional de la Rivière-du-Nord dispose des crédits budgétaires nécessaires aux activités financières et d'investissement de la Régie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2020-10-21/1136

ITEM 5

**QUESTIONS DU PUBLIC**

---

Aucune question du public.

2020-10-21/1137

ITEM 6

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

---

Il est proposé par madame Louise Gallant

**ET IL EST RÉSOLU QUE :**

**La présente séance soit et est levée à 9 h 14.**

---

Stéphane Maher,

---

Danielle Clément,

